﻿P. Gueniffey, *La politique de la Terreur*, Paris, Fayard, 2000.

Chapitre IX

LES RESSORTS DE LA TERREUR

La dynamique révolutionnaire

La terreur est l'aboutissement inexorable de la révolution considérée dans sa dynamique. Ce ne sont ni les oppositions externes ni les obstacles internes auxquels se heurte la Révolution française qui expliquent la radicalisation de celle-ci, mais les luttes fratricides entre ses partisans, la concurrence qui oppose les révolutionnaires aux révolutionnaires. Par exemple, on ne peut dire que la guerre provoque la surenchère en élargissant le théâtre de la Révolution et en lui faisant dépasser les objectifs qui étaient initialement les siens ; c'est, inversement, la radicalisation de la politique révolutionnaire qui engendre la guerre et la terreur.

[……….]

﻿Dans une situation révolutionnaire, tout change. Le déclenchement des révolutions reste à bien des égards un événement énigmatique. Les causes plus ou moins lointaines que l'historien peut leur assigner rétrospectivement fournissent une explication toujours partielle : les révolutions participent du surgissement. On dit communément qu'elles « éclatent ». Elles éclatent en effet, parfois sans sommation, les contemporains stupéfaits assistant à cette brutale rupture de l'ordre ordinaire des jours qui conjoint nécessairement deux phénomènes : d'un côté, la transformation d'une multitude d'individus la veille encore séparés par leurs intérêts en une foule animée de passions, de haines et d'espérances identiques, prête à tout risquer pour mettre fin à une situation soudainement jugée inacceptable ; de l'autre, la dissolution de l'autorité, en un instant privée de tout ressort, paralysée dans sa capacité de se faire obéir comme dans celle d'imposer des arbitrages. 1789, 1830, 1848, mais aussi bien 1917 en Russie offrent le même spectacle de dissolution d'un côté, de mobilisation de l'autre, comme si l'énergie et la substance abandonnaient l'État pour investir le mouvement révolutionnaire. Avec l'État se désagrègent surtout le consensus qui existait autour des normes relatives à la production du discours politique et l'acceptation des procédures d'arbitrage et de décision. La révolution est en effet ce moment où l'on croit que tout est possible, y compris ce qui la veille encore paraissait impossible ; elle est ce moment où tout ce que l'esprit peut concevoir rentre dans le champ du possible. La révolution ajoute l'effacement du principe de réalité à la désagrégation du principe d'autorité.

[…………]

﻿Il est sans doute impossible de déterminer avec précision à quel moment la situation est devenue révolutionnaire : sans doute l'est-elle devenue entre l'acte d'autorité du 1er mai 1788, lorsque le gouvernement imposa la réforme de l'organisation de la justice, et la capitulation du 23 septembre, lorsque le roi annonça l'abandon de la réforme judiciaire et confirma l'arrêt du Conseil du 8 août convoquant les états généraux pour le 1er mai 1789. Les contemporains n'ont nullement éprouvé, à cette époque, le sentiment de vivre une « pré-Révolution », mais celui d'entrer dans une époque pleine de périls et d'incertitudes.

[…………]

﻿Avant de faire couler le sang, les révolutions produisent du verbe, des discours, un flot de discours d'autant plus radicaux qu'ils sont affranchis de la nécessité de se plier aux exigences du réel. Les révolutions souffrent en quelque sorte d'incontinence verbale. Ce torrent de mots ne parle que d'une seule chose : de la nature et des fins de la révolution. La conséquence est que la production de ces discours ne peut s'exercer que dans un sens, celui de la surenchère. La « révolution » échappe en effet à toute définition stable. Elle est une promesse vague de liberté et de bonheur qui ouvre un espace infini aux spéculations. Il ne peut exister sur ces questions aucune définition qui fasse autorité. Sitôt formulée, toute définition de la révolution s'expose à la concurrence d'autres définitions qui en approfondiront la nature et en radicaliseront les objectifs. Là réside le moteur de la dynamique révolutionnaire qui, d'outrance en surenchère dans la définition des fins et le choix des moyens, conduit inexorablement, à travers un processus de radicalisation cumulative du discours, à la violence.

[…………]

﻿Cette course à la radicalité a en effet pour enjeux la légitimité et le pouvoir, également attachés à la capacité de parler au nom de la Révolution en dégageant son sens ultime. Cette prolifération de discours rivalisant en violence vise à occuper la position la plus avancée, afin de conquérir la légitimité et, en dépassant les autres compétiteurs, de faire main basse sur un pouvoir en déshérence. L'« exagération des idées publiques », la « divagation » et la « manie des principes simples » qui ruinent les tentatives pour arrêter le torrent révolutionnaire ne sont point […………] le fait d'une conjuration, mais l'expression de la dynamique même de la révolution […………] tant il est vrai que, en révolution, le radicalisme du jour est la modération du lendemain : on y est toujours le modéré de quelqu'un.

[…………]

﻿La radicalisation continue de la Révolution française entre 1789 et 1794 résulte de la dynamique intrinsèque de la révolution considérée comme modalité du changement, indépendamment donc des principes proclamés par les révolutionnaires. C'est également cette dynamique qui produit souvent les « circonstances », celles-ci provoquant à leur tour une nouvelle radicalisation des discours et des enjeux. Si la culture politique de la Révolution française a fourni, par ses ambiguïtés, le combustible de la Terreur, la dynamique constitutive de toute révolution a été l'étincelle.

 La Révolution française invente ainsi l'idée moderne de révolution : permanente ; indépendante des fins qu'elle poursuit successivement ou concurremment ; n'accordant, enfin, la légitimité qu'au plus radical de ses acteurs. La dynamique de la révolution moderne est analogue, en cela, à la logique pure de la guerre décrite par Clausewitz ; comme cette dernière, elle doit inévitablement « aller aux extrêmes ».

[…………]

Sans doute cette montée logique aux extrêmes peut-elle être freinée dans la réalité : c'est même presque toujours le cas dans la guerre, et parfois dans les révolutions. Mais dans celles-ci, il n'existe aucun frein au développement de cette logique lorsque plusieurs conditions se trouvent réunies : une incompatibilité si profonde entre les objectifs des partis ennemis qu'elle exclut tout compromis ; une rupture du contrat social qui place adversaires et concurrents dans une sorte d'état de nature réciproque où la force se substitue au droit ; une situation de vacance prolongée du pouvoir, enfin, qui ouvre une carrière inattendue aux courants politiques même les plus marginaux10.